

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°72-300 du 15 novembre 1972

portant réouverture de la Sous-Préfecture de Bohicon.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°80/PC/DAI du 10 mars 1965, portant création de la Sous-Préfecture de Bohicon ;
VU le Décret N°235/PR/MIS-DN du 27 mai 1966, portant suppression des Sous-Préfectures de Dogbo, de l'Atlantique, de Klouékammè et de Bohicon ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Les dispositions du décret N°235/PR/MISDN du 27 mai 1966 sont et demeurent abrogées en ce qui concerne la Sous-Préfecture de Bohicon.

ARTICLE 2 - La Sous-Préfecture de Bohicon est réouverte.

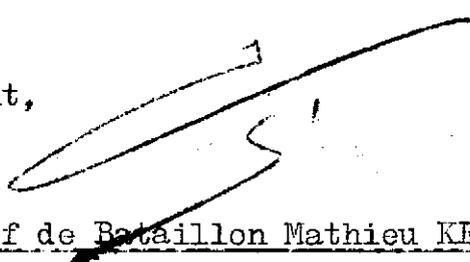
ARTICLE 3 - Après la réouverture de la Sous-Préfecture de Bohicon, le ressort territorial de la Sous-Préfecture d'Abomey, chef-lieu Abomey-Ville, comprend les Arrondissements de Oumbégaméy, de Sinhoué, de Sahè, de Cana, de Djidja, de Mougnon et du village autonome de Djimè.

../..

ARTICLE 4 -- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.--

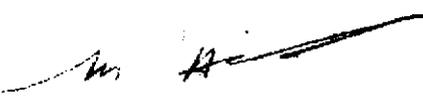
Fait à COTONOU, le 15 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,



Capitaine Michel AIKPE

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliatiions : PR 8 - MIS 10 - DAI 6 -- Ministères 10 - SGG 4 - Dépt
du Zou 2 - S/Préfecture de Bohicon 2 - IAA-DCCT-DN-CNI-IGF-JORD 6
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.